

# RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE)

## « ELITE AVENIR MASCULINE saison 2025/2026 »

### Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Championnat ELITE AVENIR	
Catégorie	SENIOR- M21- M18 - M15	
Abréviation	<b>EAM</b>	
Commission sportive référente	CFS	
Forme de jeu	6x6	
Genre	Masculin	

### Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	<b>20</b>
Compétition nécessitant un droit sportif	Oui
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	1
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF	Oui

### Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Type de licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition <b>extension volley -ball</b> /Option PPF	
Type de licence mutation autorisée	Nationale	
<b>Catégories autorisées</b>		
Senior	Oui	
M21	Oui	
M18 avec Simple Surclassement	Oui	
M15 avec triple surclassement national	Oui	
<b>Périodes de qualification *</b>	<b>Date de transmission des documents *</b>	<b>Date d'autorisation de jouer *</b>
	<i>Date d'archivage du dossier complet sur la licence</i>	
<b>1ère</b>	8 Jours avant la 1 <sup>ère</sup> journée championnat	1 <sup>ère</sup> journée de championnat
<b>2ème</b>	8 Jours avant la 1 <sup>ère</sup> journée des matches retour	1 <sup>ère</sup> journée des matches retour

**\*Le club peut ajouter à tout moment un nouveau joueur dont la convention de formation est validée. Cette demande doit être faite au minimum 48h avant le match auquel le joueur CFCEP souhaite participer.**

### Art 4 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Seuls peuvent participer au championnat « ELITE AVENIR » **les joueurs et les entraîneurs**, dont la licence aura été validée par la FFvolley. L'équipe devra être en possession et présenter à l'arbitre la liste des joueurs autorisés à participer au Championnat « ELITE AVENIR ». Cette liste devra comporter un maximum de **24 joueurs** et au minimum **1 entraîneur principal**.

Pour ce faire, le club doit compléter son collectif Elite à partir de son espace club, selon le calendrier ci-dessus. Les licences de tous les joueurs et encadrants devant participer au championnat « ELITE AVENIR » seront saisies sur l'espace club et toutes les pièces des dossiers licences y seront également archivées.

Dans le collectif	
Nombre minimum d'entraîneur principal PRO	1
Nombre minimum de joueurs	12
Nombre maximum de joueurs	24
Nombre maximum de joueurs mutés nationaux	Non Limité
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	3
Nombre minimum de joueurs sous convention CFC	5
Nombre maximum de joueurs sous convention CFC	12
Nombre minimum de joueurs issus de la formation française	12
Nombre maximum de joueur JIFF de moins de 23 ans sous contrat PRO*	1
Dans l'équipe (joueurs inscrits sur la feuille de match)	
Nombre maximum de joueurs	<b>14*</b>
Nombre maximum de joueurs mutés	Non Limité
Nombre maximum de joueurs Option PPF	Non limité
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	1
Sur le terrain en permanence durant les rencontres	
Nombre minimum de joueurs issus de la formation française	5
Sur le terrain lors du tournoi final	
Nombre maximum de joueurs de plus de 23 ans*	2

**\*Le joueur devra avoir moins de 23 ans au 31 août de la saison sportive en cours.**

Le club devra avoir un minimum de **cinq (5)** joueurs JIFF en permanence sur le terrain. Le club peut avoir dans sa composition d'équipe 2 libéros, mais dans ce cas, un seul pourra compter comme JIFF sur le terrain tout au long de la rencontre.

Les clubs devront remplir les obligations JIFF toute la saison sportive. A chaque manquement, une amende administrative sera infligée par joueur manquant et à partir du 3<sup>ème</sup> manquement, le club se verra infliger en plus un point de pénalité par manquement.

**\* Le nombre maximum de joueurs inscrits sur la feuille de match est de 14. Toutefois, si une équipe compte 13 joueurs ou plus, elle doit obligatoirement inscrire deux libéros.**

La CFSR se réserve le droit de valider la liste des joueurs sous certaines réserves (absence de certificat de transfert validé par la fédération d'origine, certificat médical ou de surclassement), afin que ces joueurs puissent intégrer le championnat dès réception des pièces manquantes. Cependant, ces documents devront parvenir à la FFvolley avant **le vendredi 12h** qui précède la rencontre. Après réception des documents, la CFSR établira les collectifs « ELITE AVENIR ». Ces collectifs seront transmis à la CFS pour validation.

## Art 5 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	DIMANCHE
Horaire officiel des rencontres	15h
Plage d'implantation autorisée avec l'accord du club adverse*	Libre
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	14 jours
Délai de réponse avant acceptation automatique	10 jours
Accord de la commission sportive obligatoire*	Oui

\*En cas de désaccord, la décision sera prise par la Commission Fédérale Sportive conformément à l'article 11.5 du RGES

## Art 6 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Présence du marqueur	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 45 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Échauffement au filet	H- 15 minutes

Chaque participant doit OBLIGATOIREMENT se munir de sa gourde ou contenant personnel. Le GSA recevant doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

## Art 7 - TRANSMISSION DE LA FEUILLE DE MATCH ET LA COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de la transmission de la FDM	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du samedi	Avant 0h (minuit)
Saisie des résultats sur le site FFvolley pour les rencontres du dimanche	Avant 20h
Téléchargement de la feuille match électronique	1 <sup>er</sup> jour ouvré qui suit la rencontre

Dans le cas d'une défaillance ponctuelle de la feuille de match électronique, la feuille de match papier peut être utilisée. Elle devra être transmise, le 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la rencontre à la FFvolley – 2-4 rue des sarrazins – 94000 CRETEIL (cachet de la poste faisant foi).

## Art 8 - FORMULE SPORTIVE

Le championnat se déroulera en deux phases :

### Phase Régulière :

Les 20 équipes sont réparties en deux poules :

Poule Nord : 10 équipes, soit 18 matchs

Poule Sud : 10 équipes, soit 18 matchs

Toutes les équipes d'une même poule se rencontrent en match ALLER/RETOUR.

Lors de cette phase les rencontres se jouent selon le format suivant :

Les rencontres se jouent en un minimum de 4 sets de 25 points, 2 points d'écart.

En cas d'égalité (2/2), les équipes se départagent avec un tie break de 15 points, 2 points d'écart.

**En cas de non-respect du format des rencontres précité, les deux équipes sont déclarées perdantes par pénalité conformément à l'article 28 du RGES.**

A l'issue de la phase régulière les équipes sont classées à l'intérieur de leur poule de 1 à 10. Seules les équipes classées 1 à 8 de chaque poule sont qualifiées pour le tournoi final du championnat.

Un classement des 16 équipes est effectuée conformément à l'article 27 du RGES.

### **Tournoi final :**

Les 16 équipes qualifiées à l'issue de la première phase participent au tournoi final.

La formule sportive est en annexe du présent RPE (Annexe n°1).

**Le tournoi final se déroulera du 21 mai au 24 mai 2026 à Vichy.**

La FFvolley prend en charge, dans la limite de 12 personnes, du dîner de la veille de la compétition au déjeuner dernier jour de compétition (4 petits déjeuners, 4 déjeuners, 4 diners et 4 nuitées).

Les clubs doivent s'acquitter d'un droit d'engagement à la phase finale ainsi qu'une participation aux frais d'hébergement et de restauration selon les tarifs votés lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

**Lors du tournoi final, toute sanction de terrain entraînant une suspension prend effet immédiatement pour le match suivant. La durée de la suspension, exprimée en nombre de matchs, est communiquée à l'intéressé ainsi qu'au responsable de l'équipe par le délégué sportif désigné par la FFvolley.**

### **Art 9 - DROITS SPORTIFS**

Les droits sportifs attribués à cette division sont réservés aux Centres de Formation des Clubs Professionnels ainsi qu'à l'équipe 2 du Pôle France Masculins

Le club qui perd son agrément CFCP pourra demander pour la saison suivante son intégration dans la division nationale 2.

### **Art 10 - BALLONS**

Type de ballon autorisé	Identique aux Championnats LNV masculins
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition des équipes	14
Nombre de ballons pour la rencontre	3

### **Art 11 - FEUILLE DE MATCH**

Seule la licence **Compétition extension «Volley-Ball»** permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match.

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, marqueur, soigneur, médecin) doivent être titulaires d'une licence **Encadrement extension «Educateur-Sportif», «Arbitre» ou «Soignant»** correspondante à la fonction exercée. Par exception, le marqueur peut être titulaire d'une licence **Encadrement extension «Dirigeant»**.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot. Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

## **Art 12 - Conformités Encadrement pour les GSA ayant engagé au moins une équipe en Championnat National**

Voir le Règlement Général sur l'encadrement technique des collectifs engagés en Championnats de France consultable à partir du lien suivant :

[http://extranet.ffvb.org/data/Files/manuel\\_juridique/2025-2026/FFvolley\\_RGET\\_CF\\_2025-26.pdf](http://extranet.ffvb.org/data/Files/manuel_juridique/2025-2026/FFvolley_RGET_CF_2025-26.pdf)

## **Art 13 - FORFAIT GÉNÉRAL**

Les équipes se trouvant dans l'un des cas suivants sont déclarées "forfait général" et se voient appliquer une amende dont le montant est fixé aux Montants des Licences, Droits et Amendes (MLDA) :

- 1) perte de TROIS rencontres par forfait,
- 2) perte de DEUX rencontres par forfait et de DEUX rencontres par pénalité,
- 3) perte d'UNE rencontre par forfait et de QUATRE rencontres par pénalité,
- 4) perte de SIX rencontres par pénalité.

La décision d'un forfait général est une décision du domaine sportif et appartient à la CFS.

Lorsqu'une équipe est exclue du championnat par forfait général :

- lors de la phase régulière :
  - o Les points acquis ou perdus contre l'équipe forfait général, sont annulés.
- lors du tournoi final :
  - o L'équipe sera classée dernière de celui-ci.

Une fois le forfait général d'une équipe pour un Championnat de France prononcé par la CFS, l'équipe est mise à la disposition de la Commission Régionale Sportive de sa ligue. Tout engagement de cette équipe dans une épreuve nationale peut être refusé pendant la période fixée par la décision de la CFS.

## **Art 14 – Transmission des vidéos et des statistiques des rencontres**

**A l'issue de chaque rencontre le club recevant doit impérativement transmettre via la plateforme « vidéo sharing » la vidéo ainsi que les statistiques de la rencontre dans un délai maximum de 72h.**

**Tout manquement à cette obligation sera enregistré. A partir du 3<sup>ème</sup> manquement constaté, une pénalité d'un point sera appliquée au classement général du club concerné. Tout nouveau manquement entrainera également le retrait d'un point supplémentaire.**



## Formule Sportive Phase Finale du Championnat Elite Avenir Masculin 2026

Poule A		Poule B		Poule C		Poule D	
1	1A	1	1B	1	2A	1	2B
2	4B	2	4A	2	3B	2	3A
3	5A	3	5B	3	6A	3	6B
4	8B	4	8A	4	7B	4	7A

### J1 - Jeudi 21 mai 2026

Horaire	T1 (Salle Principale)	T4 (GSC)	T2 (Salle double)	T3 (Salle double)
10h	2A - 3A	1A - 4A	2C - 3C	1C - 4C
13h	2B - 3B	1B - 4B	2D - 3D	1D - 4D
17h	4A - 2A	1A - 3A	4C - 2C	1C - 3C
20h30	4B - 2B	1B - 3B	4D - 2D	1D - 3D

### J2 - Vendredi 22 mai 2026

Horaire	T2 (Salle double)	T3 (Salle double)	T1 (Salle Principale)	T4 (GSC)				
10h	4A - 3A	1A - 2A	4C - 3C	1C - 2C				
14h	4B - 3B	1B - 2B	4D - 3D	1D - 2D				
18h								
20h00	1/4 1	1A / 2D	1/4 2	2A/1D	1/4 3	1B/2C	1/4 4	2B/1C

### J3 - Samedi 23 mai 2026

Horaire	T1 (Salle Principale)	T4 (GSC)	T2 (Salle double)	T3 (Salle double)				
10h	CL1	A4 - D4	CL2	B4 - C4	CL3	A3 - D3	CL4	B3 - C3
15h	1/2	VQ 1/4 1 - 1/4 4	1/2	VQ 1/4 2 - 1/4 3	CL 5	PD 1/4 1 - 1/4 4	CL 6	PD 1/4 2 - 1/4 3
20h	CL 7	VQ CL1 / CL2	CL8	VQ CL3 / CL4	CL9	PD CL1/CL2	CL10	PD CL3 / CL4

### J4 - Dimanche 24 mai 2026

Horaire	T1 (Salle Principale)	T4 (GSC)	T2 (Salle double)	T3 (Salle double)		
10h	3/4	PD 1/2 F	CL11	VQ CL5 - CL6	CL12	PD CL5 - CL6
14h	Finale	VQ 1/2 F				

#### Format des rencontres :

Les rencontres se jouent en 3 sets gagnants de 25 points, 2 points d'écart. En cas d'égalité, les équipes se départagent avec un tie break de 15 points, 2 points d'écart.

#### Classement des équipes dans les poules :

- 1 - Total des points marqués au classement
- 2 - Nombre de Victoire
- 3 - Confrontation directe
- 4 - Coefficient Sets
- 5 - Coefficient Points

#### Points attribués dans les poules :

- Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 : 3 points
- Rencontre gagnée 3/2 : 2 points
- Rencontre perdu 2/3 : 1 point
- Rencontre perdu 1/3 ou 0/3 : 0 point